

COLLOQUE

organisé avec le soutien de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS-André Tunc, EA 4150)

LES COMITES D'ARTISTES APPROCHE JURIDIQUE

MERCREDI 11 MAI 2016

13 h 30 / 20 h

Auditorium de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)

2, rue Vivienne / 6, rue des Petits Champs, Paris 2ème

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Tristan Azzi

Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Directeur du Département de recherche en droit de l'immatériel de la Sorbonne (IRJS-André Tunc, EA 4150), Codirecteur du Master 2 professionnel Marché de l'art

OBJECTIFS

Allant de pair avec les profondes mutations que subit actuellement le marché de l'art, la multiplication des comités d'artistes est un phénomène assez récent. On appelle comité d'artiste la structure plus ou moins formelle constituée en vue d'assurer, en accord avec l'artiste ou après son décès, la défense et le rayonnement de son œuvre. Susceptibles d'accueillir différentes catégories de personnes – historiens de l'art, ayants droit, galeristes et autres experts –, les comités d'artistes ont pour principale mission de délivrer des certificats d'authenticité. L'objectif du colloque, fruit des réflexions menées au sein d'un groupe de travail de l'Institut Art & Droit, est de recenser et d'étudier les nombreuses questions juridiques liées à la composition, à l'organisation, aux attributions et aux responsabilités des comités. Il s'agit de la première manifestation scientifique d'ampleur consacrée à ce sujet en France.





PROGRAMME

13 h 30

Accueil des participants

14 h 00

Bienvenue et remerciements

Gérard Sousi, Président de l'Institut Art & Droit, Ancien Vice-président de l'Université Lyon 3 Tristan Azzi, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

14 h 15

Les comités d'artistes, mode d'emploi

Hélène Dupin, Avocat à la Cour

Anne-Sophie Nardon, Avocat à la Cour, Borghèse Associés

14 h 30

Authentification des œuvres d'art et droit d'auteur

Tristan Azzi, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

14 h 45

Les contrats conclus entre les comités d'artistes et leurs usagers

Françoise Labarthe, Professeur à l'Université Paris-Sud, directeur du M2 Droit privé fondamental, membre du CERDI

15 h 00

Table ronde : Les comités d'artistes vus par eux-mêmes, retour d'expérience

Présidence : Frédéric Pollaud-Dulian, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

Claudia Andrieu, Responsable juridique de Picasso Administration

Sylviane Brandouy, Avocat à la Cour, avocat du Comité Chagall

Hubert Lacroix, Fondeur d'art, expert de justice, membre du Comité Giacometti

Pierre Vasarely, Légataire universel et titulaire du droit moral de Victor Vasarely, Président de la Fondation Vasarely

15 h 50

Débats

16 h 15

Pause

16 h 30

Table ronde : Le point de vue et les attentes des professionnels

Présidence : Pierre Sirinelli, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

Claude Aguttes, Commissaire-priseur, Président d'Aguttes

Stéphanie Ibanez, Directrice du service juridique de Christie's France

François Lorenceau, Galerie Brame el Lorenceau

Charlotte Reynier-Aguttes, Directeur du département Art Impressionniste et Moderne d'Aguttes

17 h 15

La responsabilité des comités en droit français

Hélène Dupin, Avocat à la Cour

17 h 30

La responsabilité des comités en droit américain

Anne-Sophie Nardon, Avocat à la Cour, Borghèse Associés

17 h 45

Débats

18 h 30

Cocktail



INSCRIPTIONS

Accès libre sur inscription préalable et dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir directement à l'Institut Art & Droit avant le 30 avril 2016, par mail à <u>institut@artdroit.org</u>, avec indication des nom, prénom et profession du demandeur. Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.